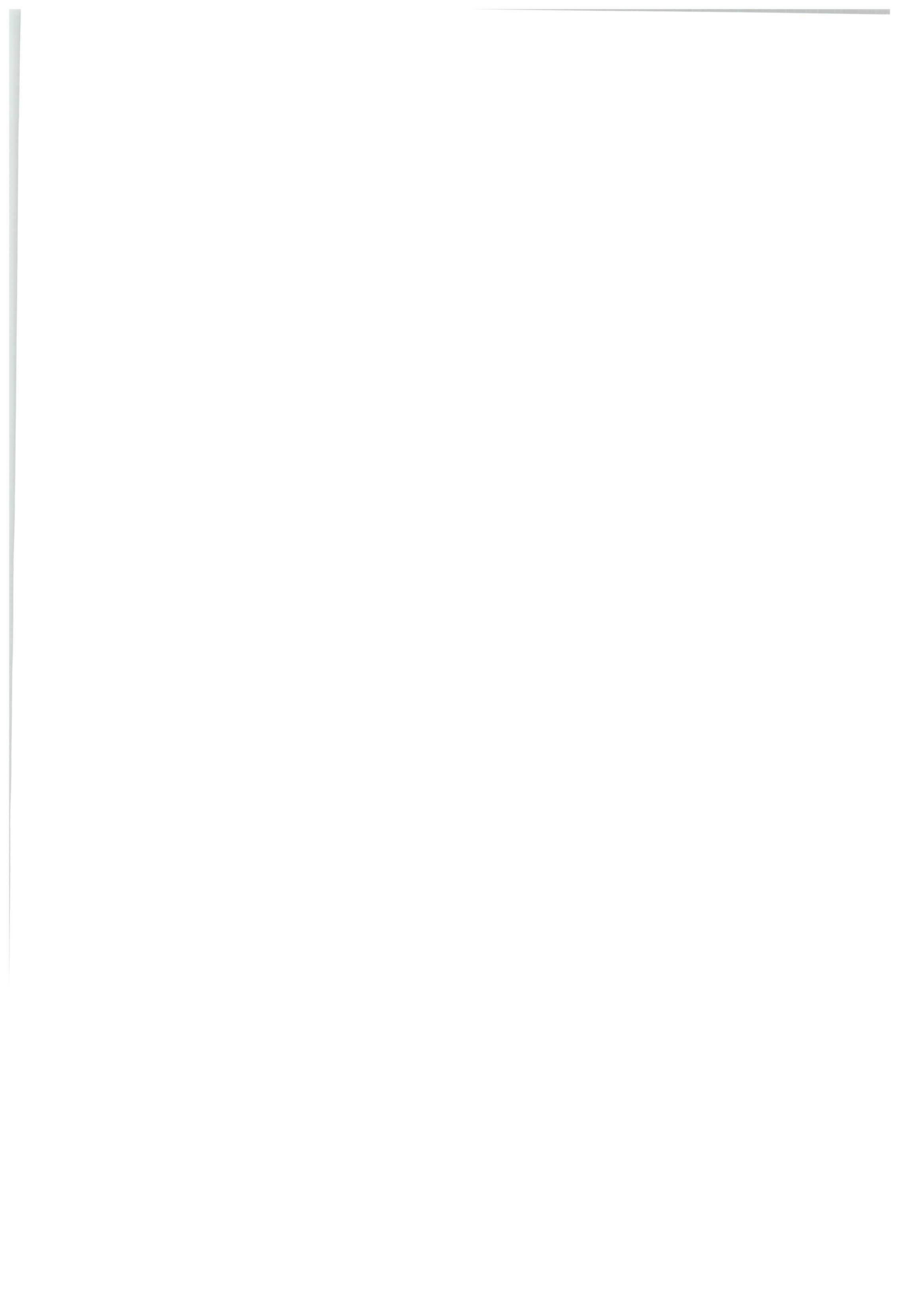




**Rapport annuel**  
2005 | 2006



## LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2006

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre de la Justice et ministre  
responsable de l'application des lois  
professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le rapport annuel  
de l'Ordre des dentistes du Québec  
pour l'année 2005-2006.

Ce rapport couvre l'année financière de  
notre ordre professionnel qui s'étend  
du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006.

Veillez agréer,  
Monsieur le Ministre, l'expression  
de mes sentiments distingués.

Le président,  
Robert Salois, D.D.S.

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2006

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le rapport annuel  
de l'Ordre des dentistes du Québec  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer,  
Monsieur le Président, l'assurance  
de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec

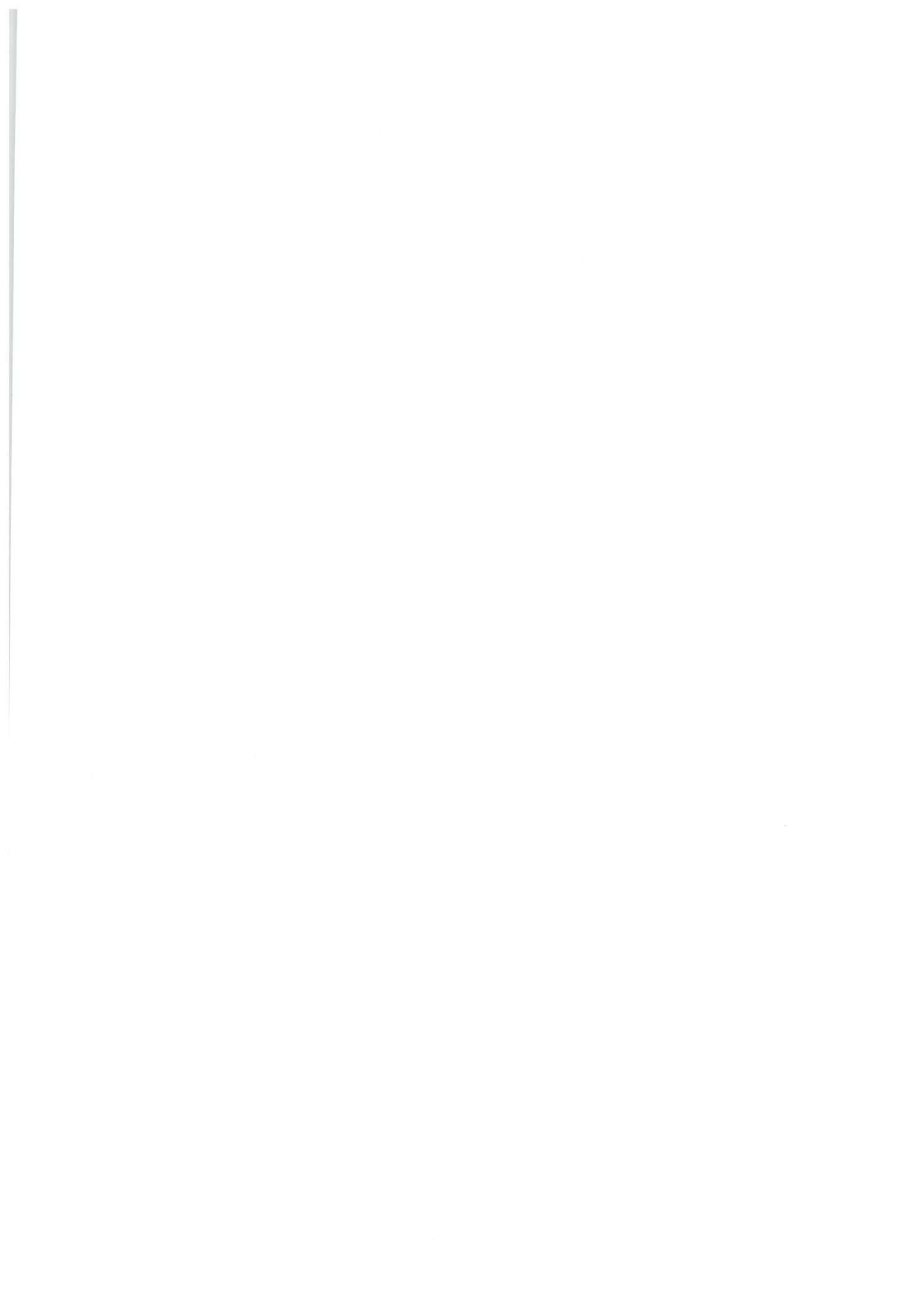
Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur  
de vous présenter le rapport annuel  
de l'Ordre des dentistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier  
terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer,  
Monsieur le Président, l'expression  
de mes sentiments distingués.

Le président,  
Robert Salois, D.D.S.



# SOMMAIRE

<b>Lettres de présentation</b> .....	1
<b>Message du président</b> .....	4
<b>Rapports</b>	
Bureau .....	6
Comité administratif .....	11
Tableau des membres et statistiques .....	12
Syndic .....	13
Comité de discipline .....	14
Comité des finances .....	16
Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes .....	17
Comité d'inspection professionnelle .....	18
Comité de révision .....	19
Comité d'examens et d'agrément dentaires .....	20
Comité de formation dentaire continue .....	21
<b>États financiers</b> .....	23
<b>Personnel permanent</b> .....	39

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Puisque c'est la dernière fois que je m'adresse à vous au moyen de cette publication, j'aimerais vous remercier

particulièrement du soutien et de l'appui que vous m'avez manifestés tout au long des douze années de mon mandat à titre de président de l'Ordre des dentistes du Québec.

ROBERT SALOIS, D.D.S.



**Je peux affirmer avec fierté que l'année 2005-2006 a été bien remplie et que le travail accompli et l'évolution des dossiers démontrent la grande vitalité de l'Ordre.**

En ce qui a trait à la formation dentaire continue, la participation importante des dentistes aux conférences, aux ateliers et aux Journées dentaires de l'Ordre témoigne du succès de notre programme. Les sociétés dentaires enregistrent un nombre croissant de participants à ces activités, et plusieurs cours ont été ajoutés à la liste impressionnante d'activités de formation offertes au Québec. L'entrée des données relatives aux crédits de formation a nécessité un ajustement administratif pour permettre à l'Ordre de recueillir toutes les informations pertinentes sur la participation des membres à la formation dentaire continue. Le processus sera plus souple durant la période 2006-2007, qui marquera la fin du cycle de trois ans au cours duquel les membres doivent avoir obtenu les 90 crédits de formation obligatoires.

Les communications avec le public et les membres se sont également accrues au cours de la dernière année. La publication d'un supplément sur les effets du tabagisme, en association avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et les sociétés dentaires, a été couronnée de succès. Cette campagne faisait suite à la campagne sur le dépistage précoce du cancer de la bouche menée l'année précédente. Les thèmes abordés par ces campagnes traduisent notre volonté de sensibiliser la population à la contribution essentielle du dentiste à leur état de santé général. Fort du soutien de chacun de ses membres, l'Ordre entend maintenir le cap en mettant en valeur le rôle du dentiste et son expertise.

## Des dossiers essentiels, des enjeux importants

L'Ordre a terminé son travail pour établir les lignes directrices relatives à l'utilisation de l'informatique en cabinet dentaire. Il n'y a pas de doute que les nouvelles technologies de l'information sont de plus en plus présentes dans nos cabinets. Certains prédisent que, dans un avenir assez proche, nous verrons apparaître des cliniques sans papier. Visionnaire, l'Ordre s'est engagé à élaborer un cahier de spécifications techniques à l'intention des dentistes, afin d'assurer le respect des obligations déontologiques de ses membres, notamment en ce qui a trait à la confidentialité. Les membres seront informés sous peu des décisions et des particularités essentielles des systèmes informatiques requis pour effectuer la transition vers une pratique impliquant la radiographie numérique et l'imagerie, entre autres, ou encore vers une pratique sans papier.

L'implantologie occupe quant à elle une place de plus en plus importante dans la pratique de la médecine dentaire. C'est pourquoi l'Ordre, en collaboration avec les meilleurs experts dans le domaine, s'est penché sur tous les aspects de cette discipline, de la formation au traitement en cabinet. Les rencontres de ce groupe de travail sur cet aspect de la dentisterie devraient assurer une pratique établie dans un cadre légal qui n'admettra aucun écart et où la compétence sera l'unique préoccupation. Des résultats sont attendus pour l'année 2006. C'est dans cette optique, notamment, que nous nous sommes adressés à la Cour supérieure afin d'obtenir une injonction contre l'Ordre des denturologistes du Québec relativement à ses lignes directrices en réhabilitation implanto-portée. Les résultats de cette démarche devraient être connus au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Les dossiers portant sur la délégation des actes, l'exercice de la profession de dentiste en sociétés et les appareils de ronflement ont été soumis à l'Office des professions du Québec il y a plusieurs mois. Nous veillons à ce qu'ils soient traités de façon diligente, afin qu'ils se concrétisent le plus tôt possible dans le meilleur intérêt des dentistes et des patients. L'Ordre attend avec impatience le début des travaux du comité d'experts en dentisterie, annoncé initialement par l'Office pour 2005. Nous espérons que les résultats des études de ce comité permettront de moderniser la pratique de la dentisterie en cabinet dentaire et de redéfinir la pratique sur une base moderne, qui tient compte de notre responsabilité à l'égard de la protection du public.

Cette année, l'Ordre a aussi été très pris par les nombreuses demandes de l'Office des professions du Québec relativement aux changements prévus au Code des professions.

Le Service de l'inspection professionnelle a également été très actif. Plus de 600 visites ont été effectuées dans les cabinets dentaires, ce qui devrait permettre à l'Ordre d'atteindre son objectif, soit visiter l'ensemble des cabinets dentaires en cinq ans. Le Service de l'inspection professionnelle de l'Ordre fait l'envie de plusieurs organisations dentaires ailleurs au pays; plusieurs songent même à mettre en place un programme similaire.

Enfin, l'Ordre a participé activement à l'organisation du congrès annuel de la Fédération Dentaire Internationale, tenu à Montréal en août 2005. L'Ordre a travaillé de concert avec l'Association des chirurgiens dentistes du Québec et l'Association dentaire canadienne. Ce congrès a été une occasion unique pour les membres de partager et d'échanger avec leurs confrères du monde entier et de participer aux nombreux cours de formation continue qui y étaient proposés.

Ces réalisations ont été possibles grâce au travail assidu des administrateurs et de tout le personnel de l'Ordre. Je veux les remercier de leurs efforts soutenus et de leur précieuse contribution au succès de notre mission.

## RAPPORT DU BUREAU

Le Bureau de l'Ordre des dentistes du Québec est constitué de 25 administrateurs dont le président, 20 membres élus et 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

### Président

D<sup>r</sup> Robert Salois

### Administrateurs

BAS-ST-LAURENT, CÔTE-NORD,  
GASPÉSIE-ÎLES DE LA MADELEINE (1)  
D<sup>r</sup> Peter C. White

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (2)  
D<sup>r</sup> Luc Gravel

QUÉBEC (3)  
D<sup>r</sup> Guy Maranda  
D<sup>r</sup> Marcel Proulx

CHAUDIÈRE-APPALACHES (4)  
D<sup>r</sup> Laurent Tanguay

MAURICIE-BOIS-FRANCS (5)  
D<sup>r</sup> Guy Boisclair

ESTRIE (6)  
D<sup>re</sup> Danielle Robert

MONTRÉAL (7)  
D<sup>re</sup> Josée Bellefleur  
D<sup>re</sup> Suzanne Boivin  
D<sup>r</sup> Jonathan H. Lang  
D<sup>r</sup> Sylvain Gagnon  
D<sup>r</sup> Claude Lamarche  
D<sup>r</sup> Melvin Schwartz

LAVAL (8)  
D<sup>r</sup> Pierre-Yves Lamarche

MONTÉRÉGIE — YAMASKA (9A)  
D<sup>r</sup> André Savard

MONTÉRÉGIE — HAUT SAINT-LAURENT (9B)  
D<sup>r</sup> Gilles-E. Lefebvre

MONTÉRÉGIE — VALLÉE-DU-RICHELIEU (9C)  
D<sup>r</sup> Pierre Boisvert

LANAUDIÈRE-LAURENTIDES (10)  
D<sup>r</sup> Claude Beaulieu

OUTAOUAIS (11)  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ET NORD-DU-QUÉBEC (12)  
D<sup>r</sup> Paul Perrier

### Représentants nommés par l'Office des professions du Québec

M. Jeannot Bordeleau  
M. Michel Guindon  
M. Claude Masson  
M<sup>me</sup> Gisèle G. Roy

### Membres du comité administratif Composition du comité jusqu'en novembre 2005

D<sup>r</sup> Robert Salois  
*Président*

D<sup>r</sup> Claude Lamarche  
*Vice-président*

Membres  
D<sup>r</sup> Luc Gravel  
D<sup>r</sup> Melvin Schwartz  
M. Jeannot Bordeleau

### Membres du comité administratif Composition du comité depuis décembre 2005

D<sup>r</sup> Robert Salois  
*Président*

D<sup>r</sup> Claude Lamarche  
*Vice-président*

Membres  
D<sup>r</sup> Melvin Schwartz  
D<sup>r</sup> Pierre Boisvert  
M. Jeannot Bordeleau

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006, le Bureau a tenu 5 réunions ordinaires. Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau :

### Nominations et prix

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- De nommer les membres du comité des Journées dentaires internationales du Québec pour 2005-2006;
- De nommer des membres siégeant au Bureau d'évaluation médicale;
- De nommer les membres des comités de l'Ordre pour une période de deux ans;
- De recommander à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec le nom du D<sup>r</sup> Robert Salois afin qu'il soit nommé président de la Fondation;
- De nommer la D<sup>re</sup> Danielle Joly à titre de représentante accréditée de l'Ordre des dentistes du Québec au Bureau national d'examen dentaire du Canada pour une période de deux ans;
- De nommer le D<sup>r</sup> Yves Ayotte, directeur des services professionnels, et le D<sup>r</sup> Paul Morin, syndic, à titre de délégué et délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec;
- De nommer le D<sup>r</sup> Jacques Laforce représentant de l'Ordre des dentistes du Québec sur les équipes d'évaluation de la Commission de l'agrément dentaire du Canada pour les visites d'agrément de l'Université McGill et de l'Université Laval;
- De reconduire les mandats de D<sup>re</sup> Marie-Josée Marquis, M<sup>e</sup> Robert-Jean Chénier et M. Raymond David à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, pour une période de deux ans;
- De soumettre la candidature du D<sup>r</sup> Robert Salois pour recevoir le titre de « Membre honoraire », le prix « Distinction pour services émérites », le prix « Distinction du mérite », le prix « Distinction pour la promotion de la santé buccodentaire », le prix « Ami spécial de la dentisterie canadienne » et le prix « Certificat de mérite »;
- De soumettre la candidature du D<sup>r</sup> Ralph Yvon Barolet pour recevoir le Prix du CIQ 2006;
- De soumettre le nom du D<sup>r</sup> Melvin Schwartz pour recevoir le prix Mérite du CIQ 2006.

## Dossiers administratifs

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- D'appuyer la position du Conseil interprofessionnel du Québec en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec;
- De mandater le D<sup>r</sup> Robert Salois pour la signature de l'entente de services avec le BNED relativement à l'administration des examens d'équivalence;
- D'autoriser la ratification de la convention conjointe UNESCO/Conseil de l'Europe sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Lisbonne, 11 avril 1997);
- De demander au gouvernement de modifier le nom du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle des dentistes du Québec et de modifier le logo en conséquence;
- D'adopter le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle des dentistes du Québec;
- D'autoriser le changement de nom du journal pour *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* et de conserver les droits du nom *Journal dentaire du Québec* pour toute autre publication ultérieure;
- D'approuver la refonte graphique et linguistique apportée au permis d'exercice, engagement solennel et certificat de spécialiste;
- De demander aux membres de faire une recertification en RCR aux deux ans et qu'un suivi à l'inspection professionnelle soit systématique;
- De faire parvenir une lettre de félicitations à M<sup>mes</sup> Sophie Arpin, Dolorès Lévesque, Sylvie Williamson et MM. Jean-Marc Brodeur et Pierre Corbeil pour le travail accompli concernant l'étude exploratoire des problèmes de santé buccodentaire des personnes âgées hébergées en CHSLD à Montréal, l'étude exploratoire des problèmes de santé buccodentaire des personnes âgées en Montérégie ainsi que le rapport général de l'étude exploratoire des problèmes de santé buccodentaire des personnes âgées hébergées en CHSLD en Montérégie, à Montréal et à Québec;
- D'approuver le guide pratique pour l'utilisation d'un support informatique pour la tenue des dossiers et pour les appareils d'imagerie numérique;
- D'adopter la « Politique de formation dentaire continue » telle qu'elle fut révisée en mars 2006;
- De former un groupe de travail qui aura pour mandat de recommander au Bureau des critères d'approbation de cours pour l'obtention de crédits pour la formation continue;
- D'adopter en principe les projets de règlement sur les spécialités de pathologie buccale et de radiologie buccale;
- D'adopter le texte intitulé « Blanchiment des dents à domicile » à titre de position officielle de l'Ordre des dentistes du Québec sur le blanchiment;
- D'adopter le texte intitulé « Mercure et amalgame dentaire » à titre de position officielle de l'Ordre des dentistes du Québec sur l'amalgame dentaire;
- De nommer M<sup>me</sup> Carole Erdelyon au poste de directrice des affaires publiques et des communications;

- D'accepter que le poste de syndic adjoint à temps partiel devienne à temps plein et que ce poste soit offert au D<sup>r</sup> Guy Auger, lequel occupe présentement le poste à temps partiel;
- De retenir les services du D<sup>r</sup> Yvan Poitras pour effectuer une tournée de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec en 2006-2007 portant sur l'implantologie;
- De nommer le D<sup>r</sup> Jacques A. Boileau et M<sup>me</sup> Irène Beauchamp, à titre de conférenciers, pour effectuer l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période 2006-2007;
- De nommer le D<sup>r</sup> Yves Ayotte comme secrétaire substitut pour procéder à la signature de l'engagement solennel lors de la délivrance de nouveaux permis, et ce, dans l'incapacité d'agir du secrétaire de l'Ordre;
- De nommer le D<sup>r</sup> Yves Ayotte, directeur des services professionnels, secrétaire du comité d'inspection professionnelle. Cette nomination entre en vigueur le 30 septembre 2005;
- De nommer le D<sup>r</sup> Jacques Laforce à titre de secrétaire du comité de conciliation et d'arbitrage des comptes;
- D'autoriser M<sup>e</sup> Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, à renouveler la convention d'emploi des D<sup>rs</sup> Yves Couture, Hélène Ouellet, Anne-Marie Brissette, Elizabeth Bergeron et Christiane Blais-Touloumis pour une durée d'un an afin qu'ils puissent agir à titre d'inspecteur enquêteur au Service de l'inspection professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec;
- D'accepter la recommandation du comité des finances à l'effet que le Bureau mandate le comité de formation dentaire continue pour faire des recommandations à être acheminées au comité des finances, quant au montant requis pour la préparation du cours offert aux sociétés dentaires par un conférencier nommé par l'Ordre des dentistes du Québec;
- D'effectuer l'envoi de l'avis de cotisation entre le 15 et le 30 mai, d'accepter tous les paiements reçus avant le 30 juin sans autres frais ou pénalités, de fixer à 150 \$ le montant des frais à payer par les dentistes qui effectuent leur paiement après le 30 juin;
- D'accepter la proposition formulée par le comité des finances à l'effet que le Bureau accorde une subvention de 15 000 \$ par année pour cinq ans se terminant le 31 mars 2010 aux fins d'un projet de services dentaires « mobiles », lequel sera élaboré par les administrateurs de la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec;
- De fixer la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 064 \$ pour l'année 2006. Tous les assurés bénéficient d'un rabais de 164 \$ établissant donc la prime réelle à 900 \$. La surprime sera appliquée sur 900 \$;
- De majorer les honoraires versés aux conférenciers de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 500 \$ par jour;
- D'accepter que le salaire du futur président soit fixé annuellement à 175 000 \$ pour une période de quatre (4) ans, incluant quatre (4) semaines de vacances et soixante (60) jours payés en cas d'invalidité de courte durée;
- D'accepter la proposition formulée par le comité des finances de créer un poste de président sortant et de soumettre au moment opportun les termes et conditions à être rattachés à ce poste;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 30 000 \$ à l'activité « Direction générale », au poste « Honoraires professionnels ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2005-2006;

- D'accorder des crédits de 21 350 \$ à l'activité « Frais généraux », au poste « Poste et envois ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2005-2006 ;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 16 000 \$ à l'activité « Formation continue », au poste « Conférenciers ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2005-2006 ;
- De modifier la Politique de jetons de présence et de frais admissibles afin d'augmenter le montant alloué pour le remboursement des frais de kilométrage à 0,50 \$ du kilomètre et que le minimum soit majoré de 5 \$, soit 60 \$. Cette modification entre en vigueur le 25 novembre 2005 ;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 150 000 \$ à l'activité « Inspection professionnelle » au poste « Salaires et avantages d'emploi ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2005-2006 ;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 30 000 \$ à l'activité « Formation continue » au poste « Salaires et avantages d'emploi ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2005-2006 ;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 35 000 \$ à l'activité « Syndic » au poste « Salaires et avantages d'emploi ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget de l'exercice 2005-2006.

## RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif de l'Ordre des dentistes du Québec est composé de 5 membres parmi les membres du Bureau : le président de l'Ordre, le vice-président, 2 membres et 1 personne élue parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours de l'année 2005-2006, le comité administratif a tenu 9 réunions ordinaires et 11 réunions extraordinaires par voie de conférence téléphonique.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité administratif :

- De délivrer 173 permis réguliers, 4 permis temporaires selon l'article 30 de la Loi sur les dentistes, 6 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 3 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française ;
- De renouveler 13 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 5 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française ;
- De délivrer 14 certificats de spécialiste ;
- D'imposer 12 stages de perfectionnement selon les recommandations du comité d'inspection professionnelle ;
- D'imposer 3 stages de perfectionnement selon une recommandation du comité de discipline ;
- D'autoriser 5 enquêtes en poursuite illégale ;
- De recommander au Bureau de reconduire les mandats de D<sup>re</sup> Marie-Josée Marquis, M<sup>e</sup> Robert-Jean Chénier et M. Raymond David, à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité de l'Ordre pour une période de deux ans ;
- De nommer le D<sup>r</sup> Bruno Cabana à titre d'expert en dentisterie opératoire, diagnostic et CEREC ;
- De recommander au Bureau de nommer le D<sup>r</sup> Robert L'Heureux pour agir à titre de membre du comité d'inspection professionnelle ;
- De proposer au Bureau l'embauche d'un dentiste à temps partiel afin d'apporter l'aide nécessaire au D<sup>r</sup> Yves Ayotte ;
- De nommer M<sup>e</sup> Maria Gagliardi, secrétaire du comité de discipline par intérim ;
- De nommer M<sup>me</sup> Carole Erdelyon, directrice des affaires publiques et des communications par intérim ;
- D'autoriser la signification d'une requête pour intervenir dans le dossier de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec contre Johanne Benoît et de faire toutes les représentations utiles à la sauvegarde des intérêts de l'Ordre ;
- De faire parvenir une lettre de remerciements aux D<sup>rs</sup> Lenny Slepchik et Steven Kerner pour leur participation à une démonstration en inspection professionnelle ;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 3 000 \$ à l'activité « Formation continue », au poste « Impression et envois ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2005-2006 ;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 7 000 \$ à l'activité « Direction générale », au poste « Dépenses de la présidence ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2005-2006 ;
- De reconnaître 17 cercles d'étude pour une période d'une année.

## TABLEAU DES MEMBRES ET STATISTIQUES

### Répartition par régions électorales

	2005	2006
Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles de la Madeleine	131	129
Saguenay-Lac-St-Jean	112	115
Québec	417	423
Chaudière-Appalaches	133	147
Mauricie-Bois-Francs	170	172
Estrie	126	120
Montréal	1 568	1 573
Laval	206	215
Montérégie :		
Yamaska	144	152
Haut-St-Laurent	130	142
Vallée-du-Richelieu	296	301
Lanaudière-Laurentides	348	357
Outaouais	127	125
Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	58	62
Extérieur du Québec	74	78
<b>Nombre de dentistes inscrits au tableau au 31 mars</b>	<b>4 040</b>	<b>4 111</b>
Nombre de membres rayés du tableau au cours de l'année	64	14
Nombre de membres réinscrits au cours de l'année	82	44
Nombre de nouveaux permis émis au cours de l'année	119	146

### Dentistes détenant un certificat de spécialiste décerné par l'Ordre au 31 mars

	2005	2006
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	84	85
Dentisterie pédiatrique	52	53
Endodontie	30	33
Santé dentaire communautaire	16	16
Médecine buccale	14	15
Orthodontie	128	129
Parodontie	56	57
Prosthodontie	50	50
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>438</b>

### Étudiants inscrits dans les facultés de médecine dentaire du Québec au 31 mars

	Laval	Montréal	McGill	Total
Année préparatoire	0	85	9	94
1 <sup>re</sup> année	46	85	31	162
2 <sup>e</sup> année	47	84	34	165
3 <sup>e</sup> année	41	83	32	156
4 <sup>e</sup> année	56	83	34	173
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>420</b>	<b>140</b>	<b>750</b>

## RAPPORT DU SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

▪ Enquêtes en cours au 31 mars 2005	214
▪ Nombre de dossiers ouverts du 1 <sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006	264
▪ Enquêtes terminées au 31 mars 2006	286
▪ Nombre de dossiers d'enquête ayant fait l'objet de plaintes disciplinaires	31
▪ Nombre de différends ayant fait l'objet d'une médiation	—
▪ Enquêtes en cours au 31 mars 2006	192
▪ Nombre de requêtes en arbitrage	—

**Le syndic,**  
Paul Morin, D.D.S.

### Statistiques 2005-2006 – Dossiers d'enquêtes ouverts : 264

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A.128	IMPL	PUB	TPILLÉ	HYG	PARO	PEDO
AVRIL	9				1	1		3	1	1			2				
MAI	31	1	3	1	6	4	2	6	3	2	1	1	1				
JUIN	19			2	1	3		2	2				9				
JUILLET	11	1	3					1	1	3			1				1
AOÛT	26	3	1		1	4	1	3	8	3			1			1	
SEPTEMBRE	22	1	1		1	4	2	4	3	1		2	1	1	1		
OCTOBRE	24	1	2	1	1	2	1	4	5	2			5				
NOVEMBRE	17		2	1		2	2	2	4		1		1				2
DÉCEMBRE	26	3	1			1	2	4	11	2		1					1
JANVIER	30	2	3	1	3	4	1	1	7	2		3	3				
FÉVRIER	24		1			4	2	3	5	4		1	4				
MARS	25	1	5		3	2	1	4	5				1		1	1	1

DO Dentisterie opératoire  
ENDO Endodontie  
ORTHO Orthodontie  
CHIR Chirurgie  
PF Prothèse fixe  
PA Prothèse amovible

HON Honoraires  
COMP Comportement  
DIAG Diagnostic  
A. 128 Article 128  
IMPL Implant

PUB Publicité  
TPILLÉ Tolérance de pratique illégale  
HYG Hygiène  
PARO Parodontie  
PÉDO Pédodontie

## RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes, au Code de déontologie des dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 29 dentistes nommés par le Bureau. Le comité siège en division composée de 3 membres, soit le président et 2 dentistes.

### Membres du comité

M<sup>e</sup> Pierre Linteau,  
*Président*

D <sup>r</sup> Denis Abergel	D <sup>r</sup> Arthur J. Greenspoon
D <sup>r</sup> Sasan Bayat-Makou	D <sup>r</sup> Hubert R. LaBelle
D <sup>r</sup> Robert-P. Beauregard	D <sup>r</sup> Daniel Lacombe
D <sup>r</sup> Marc Boisvert	D <sup>r</sup> Sylvain Laforte
D <sup>r</sup> Robert Charland	D <sup>r</sup> Guy Lalande
D <sup>r</sup> Hervé Cocaud	D <sup>re</sup> Jacinthe Larivée
D <sup>r</sup> Jacques Coderre	D <sup>r</sup> Gérald Q. Le
D <sup>re</sup> Micheline Daoust	D <sup>r</sup> Jean-Yves Legault
D <sup>re</sup> Renée Delaquis	D <sup>r</sup> Donald Létourneau
D <sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril	D <sup>r</sup> Robert Paquin
D <sup>re</sup> Josée-Anne Dulude	D <sup>r</sup> William Steinman
D <sup>re</sup> Sylvie Forrest	D <sup>r</sup> Normand Tardif
D <sup>r</sup> André Fournier	D <sup>re</sup> Evangelia Valavanis
D <sup>r</sup> Jean-François Gravel	D <sup>r</sup> Duy-Dat Vu

### Plaintes

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité de discipline a été saisi de 30 plaintes, dont 29 émanant du bureau du syndic et 1 du public. Le comité de discipline a tenu 34 audiences disciplinaires.

Nature des plaintes :

- Diagnostics et traitements contraires aux normes scientifiques et/ou non requis, sans connaissance des faits;
- Défaut de collaborer à une enquête et de répondre au syndic;
- Défaut de traiter et d'informer;
- Défaut de se conformer suite à une décision du Bureau (stage de perfectionnement);
- Comportement et intégrité;
- Non-disponibilité de fournir les soins requis;
- Tenue des dossiers non conforme;
- Contrat excluant la responsabilité;
- Publicités susceptibles d'induire en erreur.

## Décisions et sanctions

Le comité de discipline a rendu 48 décisions disciplinaires, soit :

- 2 décisions ordonnant la radiation provisoire ;
- 29 décisions prononçant un verdict de culpabilité ;
- 15 décisions imposant une sanction ;
- 1 décision accueillant la plainte en partie ;
- 1 décision rejetant une requête en limitation immédiate et provisoire ;
- Aucune décision rejetant la plainte.

Sanctions imposées :

▪ Révocation du permis, frais	6
▪ Limitation, frais	6
▪ Amende, frais *	11
▪ Réprimande, déboursés	3
<hr/>	
Total	26

**La secrétaire du comité de discipline par intérim,**

M<sup>e</sup> Maria Gagliardi

\* Recommandation de stage de perfectionnement au Bureau dans 2 causes.

## RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Le mandat du comité des finances a été défini de la façon suivante :

- Élaborer les prévisions budgétaires et assurer leur suivi pour chaque exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, et faire les recommandations au Bureau de l'Ordre ;
- Voir à ce que les surplus réservés de l'Ordre soient investis en toute sécurité à des taux d'intérêt les plus profitables pour l'Ordre des dentistes du Québec ;
- Procéder, en octobre de chaque année, à une étude de l'évolution des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au Bureau de novembre ;
- Définir, pour recommandations, le taux annuel d'augmentation des salaires ;
- Conseiller le Bureau sur tout objet à connotation financière ;
- Vérifier et évaluer les dépenses.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité des finances a tenu 3 réunions.

### **Le comité,**

D<sup>r</sup> Luc Gravel, président

D<sup>r</sup> Pierre Boisvert

M. Michel Guindon

D<sup>r</sup> Claude Lamarche

D<sup>r</sup> Gilles E. Lefebvre

## **RAPPORT DU COMITÉ DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES**

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes, le comité décide des différends entre toute personne et un dentiste relativement au montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage.

### **Le comité,**

D<sup>r</sup> Irwin Margolese, président

M. Jeannot Bordeleau

D<sup>r</sup> Arthur Greenspoon

D<sup>r</sup> Claude Racette

M<sup>me</sup> Gisèle G. Roy

D<sup>r</sup> Jean-Guy Vallée

## RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le mandat du comité d'inspection professionnelle s'inscrit à l'intérieur de la fonction principale de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public. De façon plus précise, le mandat du comité a été défini par le Bureau conformément à la loi dans ce domaine de la façon suivante :

- Définir les objectifs de l'inspection professionnelle à court, moyen et long termes ;
- Suggérer un programme de visites et un mode de sélection des cabinets de généralistes, spécialistes à visiter et en vérifier la réalisation ;
- Informer tous les dentistes des lacunes relevées lors de la visite du programme de surveillance générale et les inciter à les corriger, le cas échéant ;
- Établir des priorités quant à la sélection des bureaux à visiter en tenant compte des objectifs stratégiques déterminés par le Bureau ou par le comité administratif ;
- Décrire les ressources humaines et financières pour réaliser ce mandat ;
- Codifier les lacunes le plus souvent relevées ;
- Accomplir tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

Pour accomplir son mandat, le programme s'est doté de 5 inspecteurs et d'un comité d'inspection professionnelle de 5 membres.

### Inspecteurs-enquêteurs

D<sup>re</sup> Élisabeth Bergeron

D<sup>re</sup> Anne-Marie Brissette

D<sup>r</sup> Yves Couture

D<sup>re</sup> Hélène Ouellet

D<sup>re</sup> Christiane Blais-Touloumis

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006, les inspecteurs-enquêteurs ont effectué 695 visites :

- |   |     |
|---|-----|
| ▪ Visites du programme de surveillance générale | 624 |
| ▪ Visites de contrôle                           | 45  |
| ▪ Enquêtes sur la compétence professionnelle    | 26  |

---

Total	695
-------	-----

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 9 jours de réunion au cours de l'année financière 2005-2006. Le comité a étudié 218 dossiers qui présentaient des lacunes professionnelles importantes et a demandé des visites de contrôle faisant suite aux visites du programme de surveillance générale, à des enquêtes sur la compétence professionnelle, à des références du bureau du syndic ou à des stages imposés par le Bureau des administrateurs.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2006, 26 enquêtes portant sur la compétence professionnelle ont été effectuées par les inspecteurs-enquêteurs de l'Ordre suite à l'étude des rapports et des dossiers d'inspection soumis au comité d'inspection professionnelle. Le comité s'est adjoint les services d'experts pour évaluer les compétences de dentistes dans certains domaines.

Au cours de cette période, le comité d'inspection professionnelle a déposé au Bureau des administrateurs 11 recommandations de stages de perfectionnement parmi lesquelles 10 dentistes se sont vus recommander une limitation de leur droit de pratique dans un domaine de la médecine dentaire pour la durée du stage.

### Le comité,

D<sup>r</sup> Carmin H. Lefebvre, président

D<sup>r</sup> Marc Desautels

D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean

D<sup>re</sup> Danielle Talbot

D<sup>r</sup> Robert L'Heureux

## RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a été créé lors de la réforme du Code des professions en 1994. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Le comité de révision, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces transmis par le syndic ou le syndic adjoint, devra rendre son avis par écrit dans les 90 jours de la demande d'avis à cet effet (art. 123.4).

Selon l'article 123.5, le comité de révision peut dans son avis :

- conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline ;
- suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête ;
- suggérer de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle ;
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline et suggérer le nom de la personne qui peut porter plainte.

L'article 123.3 du Code détermine la composition du comité.

Le comité est composé d'au plus 7 personnes nommées par le Bureau de l'Ordre. Au moins 2 de ces personnes qu'il nomme sont choisies parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78, ou parmi les personnes dont les noms figurent sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin.

Le comité siège au nombre de 3 personnes dont au moins 1 est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

Si le nombre de personnes nommées le permet, le comité peut siéger en division de 3 personnes, dont au moins 1 est choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office.

### Bilan de l'exercice financier 2005-2006

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le comité a tenu 7 réunions et a étudié 68 dossiers.

▪ Nombre de décisions maintenues	45
▪ Nombre de décisions maintenues de référer à l'inspection professionnelle	14
▪ Nombre de dossiers référés à l'inspection professionnelle	8
▪ Nombre de dossiers retournés pour complément d'enquête	1
▪ Nombre de dossiers référés au comité de discipline	—
▪ Nombre de dossiers en cours	—

#### Le comité,

D<sup>re</sup> Danielle Joly, présidente

D<sup>re</sup> Josée Bellefleur

D<sup>r</sup> Michel Caty

M. Claude Masson

D<sup>r</sup> Daniel Picard

M<sup>me</sup> Gisèle G. Roy

## RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÈMENTS DENTAIRE

Le mandat du comité d'examens et d'agrèments dentaires a été défini de la façon suivante :

- Inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service ou département dentaire bien structuré ;
- Inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service ou département dentaire à faire agréer celui-ci par l'Ordre ;
- Établir les normes et critères nécessaires à l'agrément d'un service ou département dentaire hospitalier ;
- Procéder à l'étude des dossiers des dentistes soumettant leur candidature aux fins d'effectuer un stage en résidence multidisciplinaire et adresser les recommandations utiles au Bureau ou au comité administratif ;
- Examiner la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste et faire les recommandations utiles aux instances appropriées ;
- Évaluer les demandes des candidats étrangers en vue d'une reconnaissance de diplôme ou de formation ;
- Organiser l'examen et l'épreuve prescrits par le Bureau, en fixer les dates, l'heure, l'endroit et en aviser les candidats ;
- Compiler les résultats de chaque candidat, les conserver et faire les recommandations pertinentes au Bureau ;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

### Examineurs

D<sup>r</sup> J.-André Phaneuf, examinateur en chef  
D<sup>re</sup> Anne-Marie Brissette  
D<sup>r</sup> Pierre Desautels  
D<sup>r</sup> Pierre Duquette  
D<sup>re</sup> Danielle Joly  
D<sup>r</sup> Denis Robert  
D<sup>r</sup> Rodier Saint-Louis  
D<sup>re</sup> Danielle Talbot  
D<sup>r</sup> Bruno Cabana  
D<sup>r</sup> Henri Laliberté

### Informations supplémentaires

Afin de répondre aux exigences prévues au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, le comité d'examens et d'agrèments dentaires a mis sur pied une épreuve de dextérité manuelle et de compétence clinique à l'intention des dentistes étrangers qui ont suivi leur formation dans une faculté non accréditée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

L'examen d'évaluation des connaissances fondamentales a eu lieu le 8 avril 2005 et 33 candidats se sont présentés. L'examen d'évaluation du jugement clinique et des habiletés cliniques a eu lieu à l'Université de Montréal au cours des fins de semaine, des 16, 17 et 18 septembre et des 24 et 25 septembre 2005 et 23 candidats y ont participé.

### Le comité,

D<sup>r</sup> Guy Maranda, président  
D<sup>re</sup> Lise Payant  
D<sup>r</sup> Melvin Schwartz  
D<sup>r</sup> Hilal Sirhan  
D<sup>r</sup> Reynald Lupien

## RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION DENTAIRE CONTINUE

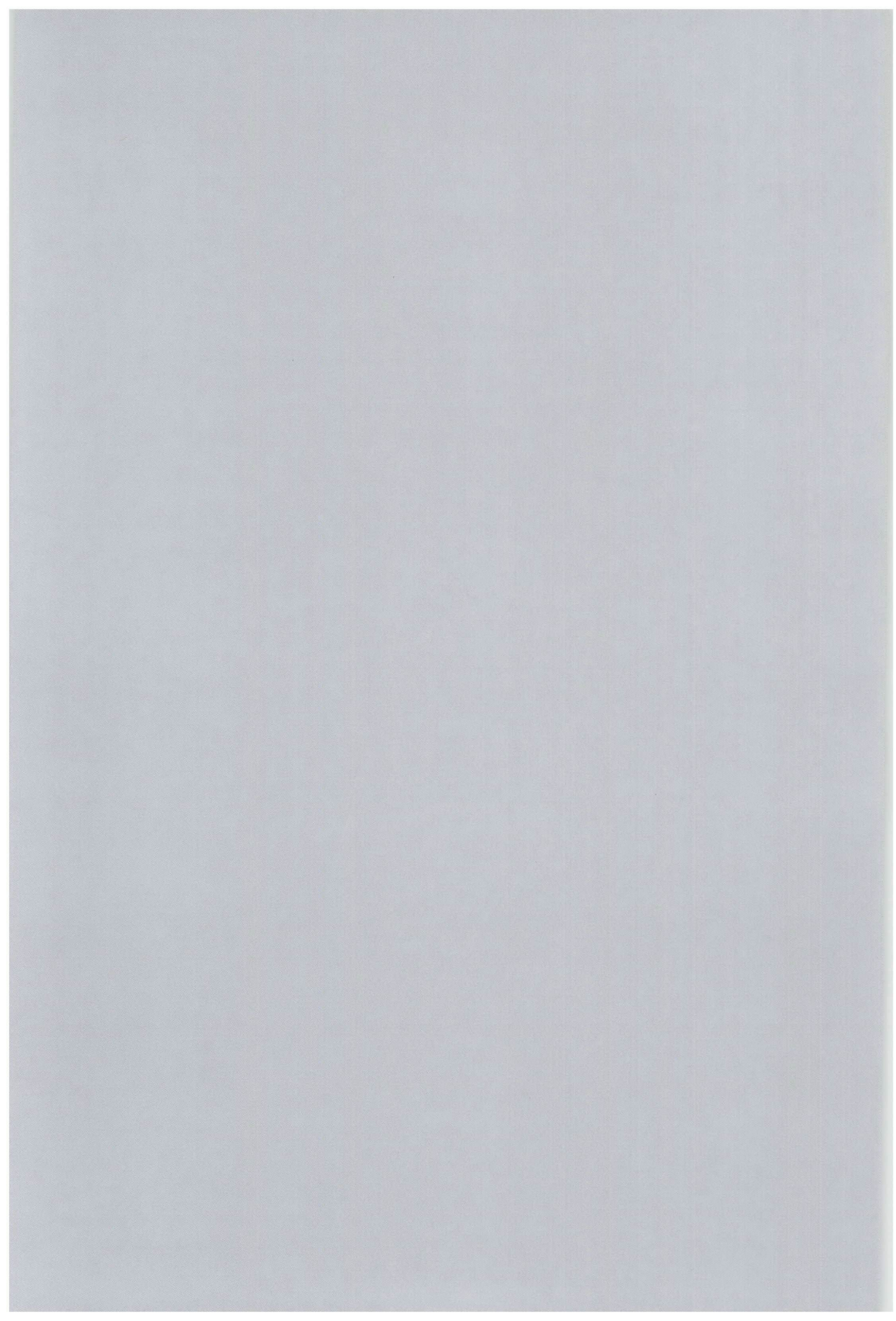
Le mandat du comité de formation dentaire continue a été défini de la façon suivante :

- Favoriser le maintien des compétences et le développement des connaissances des membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- Susciter un intérêt chez les membres de l'Ordre des dentistes du Québec pour la formation dentaire continue;
- Permettre au dentiste d'adapter ses soins au rythme de l'évolution des connaissances nouvelles;
- Favoriser l'accès à la formation dentaire continue pour l'ensemble des membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- S'assurer que les cours donnés soient liés à la qualité de l'acte;
- S'assurer que les organismes dispensateurs de formation dentaire continue démontrent de hauts standards d'excellence;
- S'assurer que la politique de formation dentaire continue réponde aux besoins des dentistes et de la population;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

Le comité a tenu 5 réunions au cours de l'exercice financier 2005-2006. Le comité a planifié le programme des conférences de l'Ordre offertes dans les diverses régions par l'entremise des sociétés dentaires du Québec.

### **Le comité,**

D<sup>r</sup> Gérald Albert, président  
D<sup>r</sup> Bruno Cabana  
D<sup>r</sup> Robert A. Charbonneau  
D<sup>r</sup> Sylvain Gagnon  
D<sup>re</sup> Mélanie Gagné-Tremblay



# ÉTATS FINANCIERS

Rapport des vérificateurs .....	24
Revenus et dépenses .....	25
Évolution des actifs nets .....	26
Flux de trésorerie .....	27
Bilan .....	28
Notes complémentaires .....	29
Renseignements supplémentaires .....	34

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au président et aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2006 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Laliberté Grand Préanton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 17 avril 2006

## REVENUS ET DÉPENSES

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Budget initial	2006	2005
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Revenus généraux	4 375 440	4 431 636	4 341 432
Admission à l'exercice et au tableau	300 500	312 362	194 506
Greffe	100 000	11 274	78 997
Pratique illégale	5 000	46 546	4 780
Affaires publiques et communications	328 000	375 873	326 171
Journées dentaires	528 822	170 822	1 428 494
	<u>5 637 762</u>	<u>5 348 513</u>	<u>6 374 380</u>
<b>Dépenses</b>			
Inspection professionnelle	754 549	833 857	599 816
Formation continue	253 816	323 669	237 048
Admission à l'exercice et au tableau	466 424	424 614	374 626
Syndic	996 129	1 021 982	859 701
Greffe	376 044	311 874	292 374
Pratique illégale	25 000	23 302	30 894
Affaires publiques et communications	1 046 976	962 497	977 873
Finances et administration	348 657	337 988	342 057
Direction générale	997 270	997 895	921 372
Contributions et subventions	123 587	103 886	127 001
Journées dentaires	415 285	365 174	1 240 995
	<u>5 803 737</u>	<u>5 706 738</u>	<u>6 003 757</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(165 975)</u>	<u>(358 225)</u>	<u>370 623</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

### 2006

	Actifs nets			Total
	Réserve générale	Investis en immobilisations	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début	750 000	320 641	2 032 218	3 102 859
Investissement en immobilisations		82 003	(82 003)	
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(106 055) <sup>b</sup>	(252 170)	(358 225)
Actifs nets à la fin	<u>750 000</u> <sup>a</sup>	<u>296 589</u>	<u>1 698 045</u>	<u>2 744 634</u>

### 2005

	Actifs nets			Total
	Réserve générale	Investis en immobilisations	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début	750 000	369 636	1 612 600	2 732 236
Investissement en immobilisations		60 723	(60 723)	
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(109 718) <sup>b</sup>	480 341	370 623
Actifs nets à la fin	<u>750 000</u> <sup>a</sup>	<u>320 641</u>	<u>2 032 218</u>	<u>3 102 859</u>

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la dépense d'amortissement de l'exercice.

## FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(358 225)	370 623
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	106 055	109 718
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(167 777)	(181 352)
Variations d'éléments du fonds de roulement	990 495	(913 001)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	570 548	(614 012)
<b>Activités de financement et d'investissement</b>		
Acquisition de coupons d'obligations	(375 000)	
Échéances de coupons d'obligations	374 034	
Immobilisations	(82 003)	(60 723)
Sorties nettes de fonds	(82 969)	(60 723)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	487 579	(674 735)
Trésorerie au début	623 105	1 297 840
Trésorerie à la fin	1 110 684	623 105
<b>Situation de trésorerie</b>		
Encaisse	180 250	208 060
Fonds mutuels de liquidités	930 434	415 045
	1 110 684	623 105

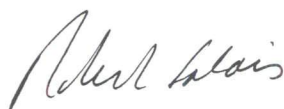
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## BILAN

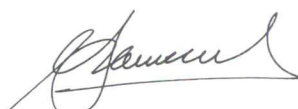
au 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	180 250	208 060
Fonds mutuels de liquidités	930 434	415 045
Débiteurs (note 3)	212 086	141 774
Frais payés d'avance (note 4)	342 514	264 180
	<u>1 665 284</u>	<u>1 029 059</u>
Coupons d'obligations (note 5)	3 318 257	3 149 514
Immobilisations (note 6)	296 589	320 641
	<u>5 280 130</u>	<u>4 499 214</u>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	436 531	302 780
Revenus reportés (note 8)	2 098 965	1 093 575
	<u>2 535 496</u>	<u>1 396 355</u>
<b>Actifs nets</b>		
Réserve générale	750 000	750 000
Actifs nets investis en immobilisations	296 589	320 641
Actifs nets non affectés	1 698 045	2 032 218
	<u>2 744 634</u>	<u>3 102 859</u>
	<u>5 280 130</u>	<u>4 499 214</u>

Pour le Bureau,



Administrateur



Administrateur

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2006

### Note 1 | Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

### Note 2 | Conventions comptables

#### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des revenus

Les principaux revenus consistent en :

- i) Contributions des membres  
Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'Assemblée annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.
- ii) Journal dentaire et épreuves d'équivalence  
Les revenus provenant du Journal dentaire et des épreuves d'équivalence sont constatés respectivement au moment de la publication du Journal et lors de la tenue des épreuves d'équivalence.
- iii) Journées dentaires  
Les revenus provenant des Journées dentaires sont constatés à la date de présentation des Journées dentaires. Les transactions relatives aux Journées dentaires d'août 2005 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2006 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.
- iv) Revenus de placements  
Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêt et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.
- v) Dons reçus sous forme de services  
Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

#### Imputation des dépenses

L'Ordre présente ses revenus et dépenses par activité. Par conséquent, les dépenses directes relatives à une activité lui sont imputées, et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

#### Fonds mutuels de liquidités

Les fonds mutuels de liquidités sont comptabilisés au coût, qui est équivalent à la valeur du marché.

**Amortissement**

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

**Conversion des devises**

Les comptes exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle, comme suit :

- Les éléments monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan ;
- Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- Les gains et les pertes de change sont inclus dans les revenus et dépenses de l'exercice.

**Entité contrôlée**

L'Ordre a le pouvoir de définir les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, de financement et d'investissement du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et agit en tant que gestionnaire pour les membres. Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal, sert à gérer les surplus rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres qui y participent, le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais est présenté sommairement à la note 10.

**Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec**

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation a été créée afin d'encourager et de soutenir la recherche fondamentale et de fournir de l'information et du soutien en soins dentaires aux personnes âgées et aux enfants démunis. La Fondation est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 400 000 \$.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les exercices 2006 à 2010, pour participer au projet de services dentaires mobiles. Une somme de 15 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépense en 2006 ; le solde de l'engagement est de 60 000 \$.

**Note 3 | Débiteurs**

	2006	2005
	\$	\$
Annonces – Journal dentaire	47 005	54 566
Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle	134 269	41 083
Autres	30 812	46 125
	<u>212 086</u>	<u>141 774</u>

**Note 4 | Frais payés d'avance**

	2006	2005
	\$	\$
Taxes, entretien, assurances et autres	89 990	110 835
Journées dentaires	252 524	153 345
	<u>342 514</u>	<u>264 180</u>

**Note 5 | Coupons d'obligations**

Les coupons d'obligations sont comptabilisés au coût majoré des revenus de placements. La valeur de marché des coupons d'obligations s'élève à 3 408 494 \$ (3 294 206 \$ au 31 mars 2005). Les taux d'intérêt varient de 3,9 % à 8,36 %, et les échéances s'échelonnent de septembre 2006 à juillet 2013. Ces coupons sont tous garantis par la province de Québec.

Les revenus générés par les placements sont de 215 463 \$ (221 892 \$ en 2005), dont une somme de 167 777 \$ (181 352 \$ en 2005) provient des coupons d'obligations.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 5,6 % (5,36 % en 2005).

**Note 6 | Immobilisations**

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	951 866	874 278	77 588
Mobilier et équipement de bureau	558 510	400 583	157 927
Améliorations locatives	127 367	66 293	61 074
	<u>1 637 743</u>	<u>1 341 154</u>	<u>296 589</u>

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	900 870	811 483	89 387
Mobilier et équipement de bureau	527 503	370 060	157 443
Améliorations locatives	127 367	53 556	73 811
	<u>1 555 740</u>	<u>1 235 099</u>	<u>320 641</u>

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 106 055 \$ (109 718 \$ en 2005).

**Note 7 | Créditeurs**

	2006	2005
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	146 021	102 915
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	188 177	185 188
Taxes à la consommation à payer	102 333	14 677
	<u>436 531</u>	<u>302 780</u>

**Note 8 | Revenus reportés**

	2006	2005
	\$	\$
Contributions des membres	1 000 519	982 575
Épreuves d'équivalence	78 750	80 000
Journées dentaires	1 002 556	1 000
Autres	17 140	30 000
	<u>2 098 965</u>	<u>1 093 575</u>

**Note 9 | Engagement**

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme de 2 029 953 \$ pour des bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 218 759 \$ en 2007 et 2008, à 235 487 \$ en 2009 et à 285 673 \$ en 2010 et 2011.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans en donnant un préavis de neuf mois.

**Note 10 | Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle**

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé des frais de gestion de 138 345 \$ (131 772 \$ en 2005) au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour l'utilisation de ses ressources matérielles. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à une valeur établie et acceptée par les parties.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle au 31 décembre 2005 :

	2005	2004
	\$	\$
Total de l'actif	19 251 903	19 301 272
Total du passif	12 856 340	12 368 671
Capitaux propres	6 395 563	6 932 601
Produits	2 595 434	2 444 274
Charges	3 132 472	2 951 872
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(920 743)	(248 150)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	835 452	336 182

**Note 11 | Charge de retraite**

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 89 328 \$ à titre de contribution à ce régime (82 638 \$ en 2005).

**Note 12 | Juste valeur des instruments financiers**

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

**Instruments financiers à court terme**

L'encaisse, les fonds mutuels de liquidités, les débiteurs, les frais payés d'avance et les créditeurs, sauf les taxes à la consommation à payer, sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

**Placements**

La juste valeur des coupons d'obligations a été établie selon le dernier cours acheteur.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Budget initial	2006	2005
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
<b>Revenus généraux</b>			
Contributions des membres	3 988 560	4 053 606	3 969 800
Placements	225 000	215 463	221 892
Frais de gestion du Fonds d'assurance- responsabilité professionnelle	137 880	138 345	131 772
Sous-location	24 000	24 222	17 968
	<u>4 375 440</u>	<u>4 431 636</u>	<u>4 341 432</u>
<b>Admission à l'exercice et au tableau</b>			
Épreuves d'équivalence	290 000	304 412	185 656
Visites d'agrément	3 000	750	750
Certificat de spécialité	7 500	7 200	8 100
	<u>300 500</u>	<u>312 362</u>	<u>194 506</u>
<b>Greffe</b>			
Amendes et frais	<u>100 000</u>	<u>11 274</u>	<u>78 997</u>
<b>Pratique illégale</b>			
Amendes	<u>5 000</u>	<u>46 546</u>	<u>4 780</u>
<b>Affaires publiques et communications</b>			
Commandites	36 000	36 000	6 000
Outils de communication			1 095
Liste des membres	7 000	8 409	10 656
Journal dentaire	285 000	331 464	308 420
	<u>328 000</u>	<u>375 873</u>	<u>326 171</u>
<b>Journées dentaires</b>			
Inscriptions			
Dentistes			29 561
Personnel auxiliaire			270 925
Cours réservés			303 168
Exposants			755 039
Commandites	30 000		69 801
Honoraires de gestion	170 822	170 822	
Quote-part du surplus du congrès conjoint avec la Fédération Dentaire Internationale	328 000		
	<u>528 822</u>	<u>170 822</u>	<u>1 428 494</u>

	Budget initial	2006	2005
	\$	\$	\$
<b>Dépenses</b>			
<b>Inspection professionnelle</b>			
Salaires et charges sociales	169 200	327 837	165 684
Salaires – inspecteurs/enquêteurs	219 220	219 073	188 995
Frais de déplacement – inspecteurs/enquêteurs	65 100	55 056	31 995
Honoraires – enquêtes de compétence	66 000	61 285	65 608
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	6 000	2 405	6 036
Comité d'inspection professionnelle	64 950	53 234	35 584
Formation – inspecteurs/enquêteurs	7 430	6 654	3 763
Comité d'évaluation de la compétence	50 000		
Quote-part des frais généraux	106 649	108 313	102 151
	<u>754 549</u>	<u>833 857</u>	<u>599 816</u>
<b>Formation continue</b>			
Salaires et charges sociales	117 000	161 870	113 934
Conférenciers	45 000	63 533	41 515
Impression et envois	13 000	15 336	9 037
Comité de formation	24 000	28 108	19 187
Quote-part des frais généraux	54 816	54 822	53 375
	<u>253 816</u>	<u>323 669</u>	<u>237 048</u>
<b>Admission à l'exercice et au tableau</b>			
Salaires et charges sociales	180 500	164 656	155 652
Examen pour le permis	7 500	3 243	3 624
Épreuves d'équivalence	105 000	111 935	72 102
Développement – examen des spécialistes	17 000		3 117
Comité d'examen et agréments dentaires (EXAD)	18 200	3 633	11 497
Visites d'agrément	7 500	11 981	2 758
Cérémonies d'assermentation	18 000	15 678	15 482
Quote-part des frais généraux	112 724	113 488	110 394
	<u>466 424</u>	<u>424 614</u>	<u>374 626</u>
<b>Syndic</b>			
Salaires et charges sociales	476 900	525 290	404 517
Honoraires professionnels	235 000	223 199	210 861
Experts et témoins	70 000	59 954	48 804
Quote-part des frais généraux	214 229	213 539	195 519
	<u>996 129</u>	<u>1 021 982</u>	<u>859 701</u>

	Budget initial	2006	2005
	\$	\$	\$
<b>Dépenses (suite)</b>			
<b>Greffé</b>			
Salaires et charges sociales	119 400	114 937	111 250
Comité de discipline	90 000	75 779	62 204
Frais de sténographe et signification	70 000	35 970	31 580
Comité de conciliation et d'arbitrage	5 000		
Comité de révision	15 000	8 608	11 190
Quote-part des frais généraux	76 644	76 580	76 150
	<u>376 044</u>	<u>311 874</u>	<u>292 374</u>
<b>Pratique illégale</b>			
Honoraires professionnels	10 000	6 464	7 486
Enquêtes	15 000	16 838	23 408
	<u>25 000</u>	<u>23 302</u>	<u>30 894</u>
<b>Affaires publiques et communications</b>			
Salaires et charges sociales	290 400	230 518	281 278
Communications avec le public	255 000	254 961	268 962
Stand – Journées dentaires	34 500	33 705	11 140
Journal dentaire	260 000	241 516	227 111
Comité du journal	8 000	6 952	5 200
Honoraires – relationniste	12 000	12 015	9 962
Publications	26 000	24 513	25 105
Affaires internes et externes	40 000	41 637	32 113
Groupe de travail ad hoc	3 000		1 055
Quote-part des frais généraux	118 076	116 680	115 947
	<u>1 046 976</u>	<u>962 497</u>	<u>977 873</u>
<b>Finances et administration</b>			
Salaires et charges sociales	203 000	201 302	197 366
Honoraires professionnels	10 000	10 000	9 992
Comité des finances	12 500	6 723	14 487
Frais financiers	11 000	9 184	10 077
Quote-part des frais généraux	112 157	110 779	110 135
	<u>348 657</u>	<u>337 988</u>	<u>342 057</u>
<b>Direction générale</b>			
Salaires et charges sociales	410 500	413 919	397 871
Bureau et comité administratif	177 000	148 836	146 415
Honoraires professionnels	145 000	164 655	138 104
Relations publiques	83 600	82 386	58 434
Dépenses de la présidence	34 000	40 846	32 874
Comité de législation			3 029
Élections			1 638
Quote-part des frais généraux	147 170	147 253	143 007
	<u>997 270</u>	<u>997 895</u>	<u>921 372</u>

	Budget initial	2006	2005
	\$	\$	\$
<b>Dépenses (suite)</b>			
<b>Contributions et subventions</b>			
Conseil interprofessionnel du Québec	17 500	16 669	16 228
Association dentaire canadienne	37 740	18 870	37 550
Commission d'agrément dentaire	60 799	60 799	69 468
Conférence des organismes de réglementation dentaire	7 548	7 548	3 755
	<u>123 587</u>	<u>103 886</u>	<u>127 001</u>
<b>Journées dentaires</b>			
Salaires et charges sociales	159 000	149 065	152 060
Planification et organisation	75 000	65 775	102 157
Festivités	25 000		21 290
Conférenciers - honoraires et frais			252 180
Conférenciers - autres dépenses	15 000		154 558
Inscriptions		21 327	43 888
Ressources matérielles	15 000	6 592	212 680
Salon des exposants			76 134
Imprimerie			96 994
Promotion			8 831
Quote-part des frais généraux	126 285	122 415	120 223
	<u>415 285</u>	<u>365 174</u>	<u>1 240 995</u>

	Budget initial	2006	2005
	\$	\$	\$
<b>Frais généraux à répartir</b>			
Formation du personnel	17 500	17 321	16 037
Assurances	98 000	98 013	91 749
Abonnements	8 000	5 798	5 884
Services informatiques	80 000	80 102	72 964
Charges locatives et taxes municipales	557 000	549 580	548 697
Fournitures de bureau	29 250	28 409	27 317
Imprimerie	35 000	30 212	25 425
Postes et messagerie	95 000	111 008	88 551
Téléphone	33 500	28 431	31 638
Service de cafétéria	10 500	8 940	8 921
Amortissement des immobilisations	105 000	106 055	109 718
	<u>1 068 750</u>	<u>1 063 869</u>	<u>1 026 901</u>

### Frais généraux par activité

Inspection professionnelle	106 649	108 313	102 151
Formation continue	54 816	54 822	53 375
Admission à l'exercice et au tableau	112 724	113 488	110 394
Syndic	214 229	213 539	195 519
Greffé	76 644	76 580	76 150
Affaires publiques et communications	118 076	116 680	115 947
Finances et administration	112 157	110 779	110 135
Direction générale	147 170	147 253	143 007
Journées dentaires	126 285	122 415	120 223
	<u>1 068 750</u>	<u>1 063 869</u>	<u>1 026 901</u>

## PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2006

### Direction générale

M<sup>e</sup> Caroline Daoust  
*Directrice générale et secrétaire*

Micheline Parent  
*Secrétaire administrative*

### Ressources humaines, matérielles et financières

Sylvie Barbeau  
*Chef des services administratifs*

Sylvain Gagné  
*Responsable de l'informatique*

Martin Allard  
*Technicien en administration*

Ginette Bellemarre  
*Réceptionniste*

### Admission au tableau et greffes

Carole Pigeon  
*Secrétaire de direction au tableau*

Ann Duncan  
*Secrétaire de direction – Équivalences de formation*

### Direction du bureau du syndic

D<sup>r</sup> Paul Morin  
*Syndic*

D<sup>r</sup> Pierre Lafleur  
*Syndic adjoint*

D<sup>r</sup> Guy Auger  
*Syndic adjoint*

Nicole Dansereau  
*Secrétaire de direction*

Claire Bernier  
*Secrétaire*

### Direction des services professionnels

D<sup>r</sup> Yves Ayotte  
*Directeur et secrétaire du comité  
d'inspection professionnelle*

### Inspection professionnelle

Anne-Marie Lauzier  
*Secrétaire de direction*

Lucie Francoeur  
*Secrétaire*

### Formation professionnelle

Chantal Lamarre  
*Secrétaire de direction*

### Direction des affaires publiques et des communications

Carole Erdelyon  
*Directrice*

Nathalie Chassé  
*Secrétaire*

Josée Chouinard  
*Responsable de la gestion des  
documents/archiviste/recherchiste*

### Direction des Journées dentaires et du Journal dentaire

D<sup>r</sup> Denis Forest  
*Directeur*

Marie Tétreault  
*Adjointe administrative – Journées dentaires*

Chantal Bélec  
*Secrétaire – Journées dentaires*

Johanne Erdelyon  
*Coordonnatrice – Journal dentaire*

**Production**

Direction des affaires publiques et des communications

**Conception graphique**

Bronx communications

**Impression**

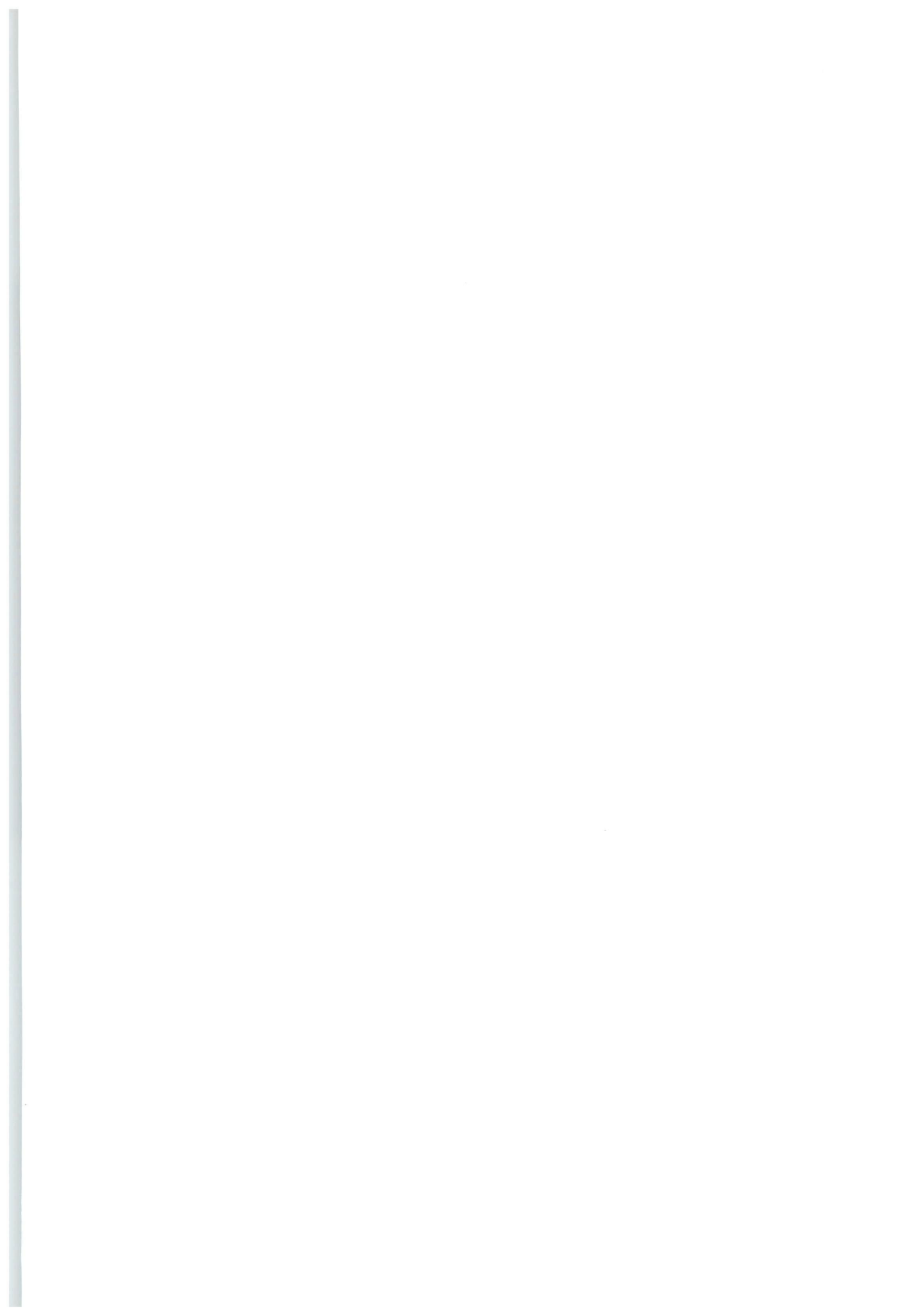
Au Point Reprotech

**Dépot légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN 2-923500-01-6



625, boul. René-Lévesque Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1R2

**Téléphone :** 514.875.8511  
1 800 361.4887

Télécopieur: 514.393.9248

[www.odq.qc.ca](http://www.odq.qc.ca)